

Dans le cadre de la lutte à la deuxième vague de COVID-19

## **Seules les visites des proches aidants seront autorisées au CISSS des Laurentides**

**Saint-Jérôme, le 2 octobre 2020** – Dans le cadre du passage aux niveaux d’alerte rouge et orange dans les Laurentides et dans le but de protéger les personnes vulnérables et le personnel, le CISSS des Laurentides limite temporairement les visites au sein de ses différentes installations. Ainsi, les usagers hospitalisés ou hébergés au sein d’une installation du CISSS pourront recevoir uniquement la visite de leurs proches aidants.

« Ces nouvelles règles nous permettent de maintenir un certain nombre de visiteurs incontournables et d’éviter que nos usagers soient maintenus dans la solitude comme ce fut parfois le cas lors de la première vague de COVID-19. Néanmoins, nous devons limiter la circulation dans nos différents milieux de soins et de services afin de réduire les risques de contamination et de faciliter l’application de mesures de protection pour tous », a tenu à expliquer Mme Rosemonde Landry, présidente-directrice générale du CISSS des Laurentides, en espérant que la population comprenne l’importance de ces mesures.

### **Visites des proches aidants**

Toutes les personnes proches aidantes qui ne présentent pas de symptômes et ne sont pas confirmées COVID sont autorisées à accéder au milieu hospitalier ou aux milieux de vie et de réadaptation de leurs proches, tels que les centres d’hébergement et de soins de longue durée, les résidences privées pour aînés, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial, les centres hospitaliers, ainsi que les milieux de réadaptation.

Des exceptions s’appliquent aux personnes en soins palliatifs, en fin de vie ou encore pour les enfants nécessitant la présence de leur parent, de même que dans les secteurs pour qui un accompagnateur est requis.

Les consignes détaillées qui encadrent la venue des proches aidants sont disponibles sur le site Quebec.ca : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/personnes-hospitalisees-ou-residant-en-chsld-ri-rtf-ou-rpa-covid-19/>

-30-

**Information** : Service des communications organisationnelles